

CONSULAT GENERAL DE FRANCE A CANTON

(dernière mise à jour : 28/04/2010)

DEMANDE DE VISA COURT SEJOUR CONJOINT DE RESSORTISSANT FRANCAIS
--

Frais de dossier : gratuit.

Le conjoint étranger doit se présenter du lundi au vendredi de 10h30 à 12h au service des visas sans rendez-vous.

LISTE DES DOCUMENTS A PRESENTER (ORIGINAL ET PHOTOCOPIE)

1.	1 formulaire de demande de visa de court séjour dûment rempli et signé
2.	2 photographies d'identité récentes, en couleurs sur fond blanc, format 35 mm de large sur 45 mm de haut. Les photos doivent être nettes, de bonne qualité sans pliures ni traces. Les couvre-chefs ne sont pas acceptés.
3.	Passeport , ayant au moins 6 mois de validité, du conjoint étranger (photocopies des pages de l'identité)
4.	Copie intégrale récente de l'acte de mariage français ou copie intégrale récente de la transcription l'acte de mariage étranger dans les registres de l'état civil consulaire français.
5.	pour le conjoint français : <ul style="list-style-type: none">• Carte nationale d'identité française (en cours de validité)• ou un justificatif de son inscription au registre des français de l'étranger (en cours de validité)• ou un certificat de nationalité française• ou une ampliation d'un décret de naturalisation ou de réintégration dans la nationalité française• ou une copie de la déclaration d'acquisition enregistrée• ou un acte de naissance portant la mention de la nationalité française.

Cette liste est informative et non exhaustive.